



Affaire vous concernant

Par **Sab70**, le **13/10/2019** à **18:46**

Bonjour, j'ai reçu une lettre le 10 octobre qui m'indique que je suis convoquée le 4 novembre prochain pour affaire vous concernant. En sachant que j'ai pas de casier jamais de soucis avec la police. Je suis en instance de divorce pour faite suite a des violences. Il a été condamné coupable par rapport a la plainte que javais deposer. Il me reste une audience civile en decembre. Vous pensez que je peux être convoquee pour cela ? Merci.